



# La lettre d'information du Partenariat Stratégique AIMF-UE 2015-2020

# 3

Appui financier



## » Edito

# Le temps de l'action et des résultats

Le timing de cette 3<sup>e</sup> Lettre d'information incite à la fois à regarder en arrière, pour se rendre compte des difficultés qui ont déjà été surmontées, et vers l'horizon, vers les défis à venir. Ils sont nombreux. Cependant, les deux premières années du Partenariat montrent qu'une fois le dialogue noué, Autorités locales et administrations centrales sont capables de travailler ensemble pour les relever, quel que soit l'échelon de référence. La mise en œuvre du processus de plaidoyer a permis de renforcer et de systématiser les liens qui existaient jusqu'alors. En mettant tous les acteurs concernés par une problématique de développement local autour d'une même table, les blocages sont exposés ouvertement, les doléances transmises directement à l'échelon supérieur. D'un coup, les problématiques deviennent multisectorielles, certaines barrières administratives s'effacent, les choses avancent. Tout n'est pas réglé, loin de là, mais les premiers résultats tangibles apparaissent. Au Burkina Faso, les lois portant création d'une Fonction Publique Territoriale ont été adoptées, ainsi que celles relatives aux modalités de transfert des ressources humaines correspondantes. Les

décrets d'application ont été pris dans la foulée. Au Cameroun, les maires ont été payés pour la première fois depuis la loi du 22 juillet 2004 concernant les règles applicables aux Communes. Deux ans après le début du Partenariat stratégique, les activités ont été réalisées selon le plan d'action. Il s'agit maintenant de pérenniser cette dynamique et de l'amplifier : d'autres barrières ne demandent qu'à tomber.

Capitalisant l'expérience acquise, le Partenariat stratégique tend à s'étoffer rapidement : en mars 2017, un nouveau groupe de plaidoyer intitulé « localiser les Objectifs de Développement Durable » a vu le jour. Six pays d'Afrique francophone (le Bénin et la Guinée s'étant ajoutés au Burkina, au Cameroun, à la Côte d'Ivoire et au Sénégal) y participent. D'autres, dont Madagascar, la Mauritanie et le Togo, ont fait part de leur souhait d'entrer dans le processus du plaidoyer. Des accords spécifiques ont d'ores et déjà été signés avec le Bénin, Djibouti et la Guinée pour la structuration et l'appui de leurs Associations nationales de villes.

Les mêmes méthodes d'action sont en train d'être déployées à l'échelle sous-régionale, à travers des organismes d'intégration

économique comme la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), la CEPGL (Communauté économique des pays des Grands Lacs) ou la COI (Commission de l'Océan Indien). Pour peu qu'elles soient reconnues comme un interlocuteur crédible par les autorités politiques, leur rôle dans la diffusion du plaidoyer, quelle que soit la problématique, sera central et contribuera à effacer les barrières administratives et culturelles créées par les frontières nationales. La Plateforme des Autorités locales des pays des Grands Lacs (PALPGL) est déjà à l'œuvre dans les régions frontalières entre le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda, tout comme l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI). Alors qu'une réunion de tous les groupes de plaidoyer est en préparation et se tiendra avant la fin de l'année, les perspectives de l'AIMF s'annoncent donc nombreuses et variées ; de quoi entrevoir une deuxième phase du Partenariat stratégique aussi riche et chargée (voire plus) que la précédente !

# Bilan et perspectives du Partenariat stratégique : au cœur de l'Assemblée générale de l'AIMF à Montréal, du 18 au 24 juin 2017

Le nombre de maires présents à l'Assemblée générale de l'AIMF a une nouvelle fois battu un record à Montréal. L'événement a été le point de départ idéal pour préparer puis lancer la deuxième phase du Partenariat stratégique.

Les intervenants, parmi lesquels Mme le maire de Libreville, Rose Ossouka Aponda, trésorière de l'AIMF, M. Aliou Sow, président de la 1<sup>ère</sup> Commission du Haut Conseil des collectivités territoriales du Sénégal, et Seidik Abba, journaliste et écrivain, se sont d'abord attachés à faire le bilan des deux premières années du Partenariat stratégique, avant de broser le tableau des grands enjeux et défis auxquels les Autorités locales vont être confrontées dans un futur proche.

L'urbanisation galopante est un phénomène qui ne va cesser de s'amplifier dans les prochaines décennies, en particulier en Afrique. En 2030, on estime que près de la moitié des 1,7 milliards d'Africains vivront en ville. Pour les maires, cette croissance exponentielle doit représenter une opportunité. Une opportunité de prendre les choses en main. L'enjeu pour l'AIMF, tel qu'il a été rappelé à Montréal, est d'accompagner et d'appuyer les Autorités locales afin qu'elles soient capables de faire face à leurs responsabilités.

Les participants ont pu constater que le réseau de maires a déjà pris cette mission à bras le corps. Le Partenariat a soutenu de manière effective des dynamiques nationales et sous-régionales, toujours en partant des préoccupations les plus proches du terrain. Les quatre groupes de plaidoyer ont chacun fait le bilan de leur action lors d'ateliers de restitution, puis ont émis des recommandations pour tracer la suite de leur action durant la période 2018-2020. Ils se sont tous réunis au moins une fois depuis le début de la mise en œuvre du plaidoyer et ont adopté des plans d'actions précis. Les objectifs pour la deuxième phase du Partenariat sont de continuer le plaidoyer, de le renforcer et de l'étendre à d'autres pays. Le renforcement de l'autonomisation financière des Autorités locales, l'une des thématiques les plus complexes, reste un objectif prioritaire. Un échelon au-dessus, l'AG de Montréal a également permis de réaffirmer le rôle central que devront jouer les Associations sous-régionales d'autorités locales dans le processus

de plaidoyer. Charge à l'AIMF de poursuivre le travail de renforcement et de structuration entamé auprès de l'AMAC, de la PALPGL et de l'AVCOI notamment.

Outre ce changement de dimension territorial du plaidoyer, une réflexion a aussi été lancée à Montréal afin d'étoffer la densité du plaidoyer mis à la disposition des Autorités locales, et donc son efficacité. Deux canaux ont été privilégiés : celui de l'influence exercée par la presse, et celui de la production de données statistiques à l'échelle locale, exploitables par les collectivités dans leur quête de crédibilité vis-à-vis de leurs administrations centrales. Un atelier animé par des journalistes de différents pays a permis d'y voir plus clair dans les relations entre médias et Autorités locales et d'émettre des recommandations afin que le développement local devienne un thème de communication plus récurrent dans les différents supports de publication.



## Cyrine Ben Mlouka

lauréate de la 1<sup>ère</sup> Edition AIMF de la Femme francophone

La lauréate de cette première édition est Cyrine Ben Mlouka. Expert-comptable, associée fondatrice et gérante d'une société d'expertise comptable, Trésorière de la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises, Cyrine Ben Mlouka, 40 ans, fait rimer sa carrière professionnelle avec un engagement social et sociétal qui impacte positivement le développement de sa ville, Tunis, et plus largement de son pays et de la zone méditerranéenne. Elle a développé plusieurs initiatives pour promouvoir les compétences des femmes chefs d'entreprise et pour encourager les jeunes femmes à lancer leurs propres projets. Elle a été choisie par 45 candidates issues de 13 pays francophones et verra son rôle de leader local renforcé par un parcours international d'accompagnement et d'échange d'un an.



Formations, rencontres avec les acteurs politiques et économiques, participation à des séminaires... la dotation du Prix de la Femme francophone se chiffre en capital humain. A l'issue de son parcours, Cyrine Ben Mlouka sera en position de mettre les compétences et l'influence acquises au service du développement de son territoire de vie et d'action. Cyrine Ben Mlouka a reçu son prix à Montréal, lors de l'Assemblée générale de l'AIMF. Elle est également devenue la présidente du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb (RFLM), créé en marge de l'Assemblée générale.

Le Prix AIMF de la Femme francophone, dont la création a été décidée en septembre 2016 par l'Assemblée générale réunie à Beyrouth, a pour objectif d'honorer l'action de jeunes femmes des villes membres de l'AIMF, actrices engagées de la société civile, et doit susciter l'engagement de femmes proches du monde de l'entreprise dans les processus de développement et de décision locaux.



## Les avancées du Partenariat Stratégiques

**A**u sein des quatre groupes de plaidoyer lancés lors de l'Assemblée générale de Tunis, en octobre 2015, les activités se déroulent conformément au plan d'action. Les groupes consacrés aux finances locales, au statut de l'élu et de la fonction publique territoriale, aux services essentiels (eau, assainissement, déchets), ainsi qu'au rôle des villes contre le changement climatique sont en place et opérationnels dans les quatre pays cibles : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal. Ils se sont réunis au moins une fois depuis le début de la mise en œuvre, et ont défini des plans d'action précis. En parallèle de ce travail, il a été décidé, lors de la 85<sup>e</sup> réunion du Bureau de l'AIMF, à Brazzaville en mars 2017, de créer un cinquième groupe de plaidoyer, « localiser les ODD », sur le même modèle que les précédents. Son installation est en cours et a été amorcée par la tenue d'une première réunion au début du mois d'octobre.

### Finances locales :

Mme la ministre des Finances du Burkina Faso a signé, le 19 janvier 2017, les arrêtés de transferts financiers pour les Autorités locales d'un montant de 57 Mds FCFA, en augmentation de 282 % par rapport à l'année 2016 (année de sortie de crise politique dans le pays), portant la part des budgets des AL à 5,7 % du budget de l'Etat,

montant inégalé jusqu'alors. Cette évolution fait notamment suite à la réunion du groupe de plaidoyer qui s'est tenue à Douala du 10 au 12 mai 2016 et qui a rassemblé les mêmes acteurs à l'origine de cette évolution : ministères des Finances, de l'Administration du Territoire, députés, AL et Associations d'AL. Les réunions de Grand Bassam, en mai 2017, puis de Yaoundé, en juin suivant, ont abouti au recueil de données chiffrées et à la transmission officielle des données sur les finances locales au Burkina Faso et au Sénégal (la Côte d'Ivoire et le Cameroun sont en attente).

### Statut de l'élu local et de la fonction publique territoriale :

Un état des lieux a été mis à jour en juin 2017 à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF. Il inclut les bonnes pratiques relevées en matière de statut de l'élu local et d'équilibre entre droits et devoirs, ainsi qu'entre l'autonomie des AL et le pouvoir de sanction de la tutelle. Les législations nationales ont commencé à bouger, et on a pu noter, depuis 2015, des avancées notables dans certains pays partenaires.

#### 1) Au Cameroun :

i) Le Cameroun a adopté une loi, en septembre 2015, portant statut de l'élu local. La mise en œuvre de la loi et les décrets d'application posent cependant toujours des

difficultés qui sont discutées dans le cadre du groupe de plaidoyer de l'AIMF. La dernière session parlementaire avant une série d'élections, à partir de 2018, s'annonce cruciale. Le groupe y diffusera, par l'intermédiaire des CVUC, des aides-mémoires qui devraient rappeler aux députés toutes l'importance de ces évolutions pour la démocratie camerounaise et l'avenir du pays.

ii) Les maires et délégués du gouvernement ont été payés pour la première fois depuis 2004 et l'instauration de la loi du 22 juillet 2004 concernant les règles applicables aux Communes, qui prévoyait une rémunération des indemnités et avantages des magistrats municipaux.

iii) La 11<sup>e</sup> session du bureau exécutif de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) s'est tenue à Yaoundé le 6 avril 2017. Le compte administratif de la faitière pour l'exercice 2016 a été adopté à 2,4 milliards FCFA. Cette rencontre a aussi été l'occasion de présenter le livre blanc des magistrats municipaux camerounais, un document de plaidoyer qui répertorie en profondeur les problèmes tant structurels qu'organisationnels et fonctionnels, et propose des solutions durables, autant pour

l'accroissement des ressources que pour l'amélioration du processus de décentralisation. Les maires y préconisent l'organisation d'états généraux de la décentralisation afin de procéder à la relecture des différents textes sur la décentralisation au Cameroun, de façon à s'adapter au contexte national et international.

## 1) Au Burkina Faso :

i) L'Assemblée nationale du Burkina Faso a adopté à l'unanimité, le 13 janvier 2017, les lois portant création d'une Fonction Publique Territoriale et portant régime juridique applicable aux agents et aux emplois de la Fonction Publique Territoriale, et celles relatives aux modalités de transfert des ressources humaines correspondantes. Ces lois ont tenu compte des recommandations faites lors de la réunion du groupe de plaidoyer qui s'était réuni à Yamoussoukro du 16 au 18 juin 2016 : elles visent à renforcer l'attractivité de ces fonctions, la formation des agents et les possibilités de mutualisation entre Autorités locales. Une des conséquences directes de la loi a été le doublement de la masse salariale de la Fonction Publique Territoriale de 3,5 Milliards de FCFA à 7 Mds FCFA.

ii) Dans ce contexte, des agents des mairies de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont organisé un *sit in* dans l'enceinte de leurs services administratifs, du 6 au 17 mai 2017 pour faire pression sur le gouvernement et exiger la prise de décrets d'application des lois votées le 13 janvier. Conséquence : le conseil des ministres a adopté 19 décrets d'application pour la mise en œuvre de la loi portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique territoriale, dès le 24 mai suivant.

## 2) Au Sénégal :

i) Deux institutions phares dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation ont démarré leurs activités au courant du premier trimestre 2017 : le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)

et de la Commission Nationale du Dialogue des territoires (CNDT). Après son installation en octobre 2016, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales a véritablement démarré son travail avec la tenue de sa première session ordinaire en mars 2017. « Le HCCT est un nouveau projet de société fondé sur l'équité et la justice sociale [ ]. Il formulera des réponses opportunes aux interpellations des territoires. Il mettra en avant une approche inclusive et multisectorielle. Mais il faut un minimum de convergence pour mener à bien notre travail. Il faut de la rigueur, de la compétence, de la ponctualité... C'est ainsi que nous accompagnerons le Gouvernement », a dit en préambule le président de la nouvelle institution, Ousmane Tanor DIENG. Le HCCT a pour mission de renforcer la participation active des acteurs territoriaux à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques territoriales pour une meilleure inclusion des citoyens dans l'identification des besoins, la définition des priorités, la conception et la mise en œuvre des politiques de décentralisation. La Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT), elle aussi, a pris son service. Elle a organisé ces derniers mois plusieurs rencontres de partage sur sa mission et sur l'intercommunalité. Sa dernière rencontre, tenue au courant du mois de mai, portait sur les Objectifs de Développement Durable. La deuxième étape de la réforme sur la décentralisation sera au cœur des préoccupations des Autorités locales, car elle s'annonce entièrement économique et financière. Pour le moment, on note peu d'avancements significatifs ; c'est pourquoi il convient de poursuivre le plaidoyer et le suivi, au plus près des AL. Les ressources existent. Reste à rendre les transferts financiers effectifs.

### Services essentiels :

Un plan d'action avec une grille d'analyse de l'état des lieux et des problèmes a été élaboré par pays. Au

Burkina Faso, cet état a été présenté à l'Assemblée générale de l'AMBF du 27 janvier 2017, qui a mis en place un groupe de travail sur le sujet. L'état des lieux a également été mis à jour lors de la réunion du groupe de plaidoyer à Grand Bassam et à Yaoundé. Au Sénégal, les études réalisées en 2017 incluent une mise à jour de l'état des lieux.

Lors de la première réunion du groupe de plaidoyer, du 10 au 12 mai 2016 à Douala, des ambassadeurs ont été nommés afin de diffuser efficacement les doléances des maires. Sous l'impulsion de M<sup>me</sup> Célestine KETCHA COURTES, maire de Bangangté (Cameroun) et présidente du groupe de plaidoyer, la première rencontre des ambassadeurs du Cameroun s'est tenue à Yaoundé le 23 février 2017, au siège des CVUC. Dix ambassadeurs bénévoles, identifiés parmi les maires, les représentants des ministères, les entreprises concessionnaires Hysacam et Camwater, responsables des services d'hygiène et de gestion de l'eau au niveau national, et au sein de la société civile ont été désignés. Leur mission principale est d'assurer le portage politique du plaidoyer au niveau national ; ils identifient et mobilisent, autant que possible, des décideurs influents au niveau des gouvernements centraux, des Parlements et des organisations internationales. Quatre ateliers de concertation ont ensuite été organisés ; ces rencontres, dont l'objectif principal était de faire remonter les préoccupations des maires, au plus près des territoires, a permis de passer en revue les difficultés rencontrées dans la gestion des compétences eau, assainissement et déchets, transférées par l'Etat aux Collectivités. Dans l'ensemble, les participants ont tous reconnu que le transfert des ressources (financières et humaines) n'a pas suivi le transfert desdites compétences par les ministères sectoriels. La gestion de ces compétences reste fortement centralisée. La réunion de Yaoundé, les 8 et 9 juin 2017, a établi des recommandations précises, dernière étape avant la finalisation du plaidoyer.

## "La décentralisation ne saurait se limiter au transfert des compétences "

*Soixante-dix acteurs du développement local se sont réunis à Yaoundé les 8 et 9 juin 2017 afin d'évaluer la mise en œuvre des plans d'actions des groupes de plaidoyer.*

Pierre Essomba, le secrétaire général du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), a rappelé que l'atelier se tenait au lendemain d'une session du Conseil national de la décentralisation (CND), présidé par Philemon Yang, Premier ministre, chef du gouvernement. Pour le secrétaire général du MINATD, la pertinence des thèmes retenus appelle à une analyse approfondie, car « la décentralisation ne saurait se limiter au transfert des compétences. Il s'agit de s'appuyer sur une vision claire, en tenant compte de l'état des lieux et des insuffisances identifiées afin d'esquisser des perspectives dont l'objectif final est l'amélioration des conditions de vie des populations ».

Prenant la parole, Emile Andze Andze, maire de Yaoundé 1 et président national des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), a souligné la nécessité pour les participants de procéder à une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre des plans d'action. Charge à eux d'identifier les difficultés et les obstacles au plaidoyer mené pour faire davantage entendre la voix des autorités locales dans les instances décisionnelles nationales, régionales et internationales.

### Changement climatique :

Une étude combinée du groupe de plaidoyer porté par M. Aliou Sall, président de l'Association des maires du Sénégal, traitant simultanément de l'état des lieux de la documentation disponible, de la situation de référence et d'un état des lieux de la pratique en matière de prise en charge des changements climatiques par les Autorités locales a été lancée dans chaque pays cible. A cet effet, des experts nationaux ont été recrutés et celui recruté pour le Sénégal est chargé de la coordination des quatre études. Le Cameroun a finalisé son étude et la validation a eu lieu au cours de l'atelier d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action qui s'est tenu en juin à Yaoundé. L'étude pour la Côte d'Ivoire est en cours et les résultats du diagnostic ont été partagés lors de la réunion du groupe de plaidoyer à Grand-Bassam. Le Sénégal a finalisé son rapport ; il doit être validé prochainement. Au Burkina Faso, l'expert a réalisé l'étude de mai à juillet 2017.

Le travail de sensibilisation du groupe de plaidoyer commence à se faire sentir ; il accompagne le nouvel élan initié par les organismes internationaux. De plus en plus d'Autorités locales, notamment les grandes villes, mettent le développement durable au centre de leurs documents de programmation. Soutenu par

la Commission européenne, le programme de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne est un des instruments qui permet d'accompagner les Autorités locales dans leurs démarches environnementales. Les villes francophones sont particulièrement mobilisées autour de cette initiative, puisque huit des neuf premières villes pilotes sont des villes francophones. Dans une recherche de complémentarité et de mise en synergie, l'AIMF accompagne l'opérationnalisation des démarches engagées dans ce cadre. Ainsi, à Lubumbashi (RDC), elle finance à hauteur de 300 000 euros, à travers son Fonds de Coopération, un programme de gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain.

Charge aux groupes de plaidoyer d'accompagner ce mouvement pour libérer les capacités d'action des Autorités locales. Les principaux blocages recensés lors des études et des ateliers concernent le manque de ressources financières des collectivités locales ainsi que la non effectivité des transferts liés au processus de décentralisation. Cependant, la thématique du changement climatique se distingue par un besoin spécifique de sensibilisation de la population et de l'ensemble des acteurs, et par une forte demande en termes de ressources humaines et d'appui à la maîtrise d'ouvrage.

### Localiser les ODD :

Le groupe est en phase d'installation. Une première réunion de cadrage s'est tenue à Ouagadougou, en marge des Assises internationales de la coopération décentralisée, le 7 octobre dernier. Elle a réuni les coordinateurs de chaque pays (Le Bénin et la Guinée se sont ajoutés au Burkina, Cameroun, Côte-d'Ivoire et Sénégal), les experts en charge des études préparatoires, ainsi qu'un panel de représentants d'administrations et d'organismes appelés à jouer un rôle clef dans l'élaboration et la diffusion du plaidoyer (administrations en charge de la mise en œuvre des ODD, instituts de la statistique, universitaires). Les experts ont pu partager les premiers résultats de leurs études en cours et tracer les grandes lignes de l'argumentaire sur lequel s'appuieront les Autorités locales. Un plan d'action a été validé à l'issue de la rencontre, qui doit permettre la mise en œuvre rapide du plaidoyer. Les études présenteront un diagnostic des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des ODD (2000-2015) sur le degré de prise en compte des AL et les mécanismes actuels de mise en œuvre, suivi et financement des ODD (2016-2030) au niveau national.



Madame Fatouma Awaleh Osman maire de Djibouti Adam Kulach Ambassadeur de l'UE et Pierre Baillet secrétaire paermanent de l'AIMF

## L'appui aux associations nationales de villes

**A** lors que le processus de décentralisation continue de s'approfondir dans de nombreux pays africains, l'influence des Associations nationales de villes devient de plus en plus importante. Leur raison d'être, servir de relais entre les collectivités locales et leurs administrations de tutelle, les place au cœur de l'action de plaidoyer soutenue par l'AIMF. En plus des activités du SGA, l'AIMF et l'Union européenne, à travers les Délégations de l'UE en Guinée et au Bénin, ont lancé, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un projet d'appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) et à l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Ces projets sont complémentaires du plaidoyer des Autorités locales et doivent, à terme, permettre de renforcer. Dans un premier temps, ces associations participeront aux groupes de plaidoyer existants, ce qui leur permettra de partager les expériences des pays partenaires.

### Au Bénin :

Le Projet d'Appui aux Associations nationale et locales de Collectivités Locales du Bénin (PAACOL – Bénin) vise à opérationnaliser le plan stratégique quinquennal 2015-2019 de l'ANCB en renforçant sa capacité de plaidoyer, d'appui-conseil aux communes et d'opérateur

de projets. Il cible également le renforcement des relations entre l'ANCB et les Associations Régionales et Départementales d'autorités locales. Ce renforcement est identifié comme un point clé de réussite et doit permettre la représentation de toutes les collectivités dans les débats de politique sectorielle et de développement local. Le projet est prévu pour durer trois ans et dispose d'un budget de 1 133 000 € répartis entre trois financeurs : Union européenne, 1 000 000 € ; AIMF, 124 000 € ; ANCB, 9 000 €. Après la mise en place de l'équipe projet entre mars et juillet 2017, les premières activités ont été organisées : tournée de mobilisation des Associations régionales et départementales (août), Rencontre du Cadre de concertation ANCB-AR/AD (2 et 3 octobre), réunion de la Commission thématiques Intercommunalité et Coopération décentralisée (12 et 13 octobre).

### En Guinée :

Le projet d'Appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) se concentre dans un premier temps sur le renforcement et la mise à niveau opérationnelle de la structure ANCG, la préparant ainsi à jouer pleinement son rôle de plaidoyer dans le cadre du processus de décentralisation et à apporter

appui conseils aux maires qui seront élus lors des prochaines élections locales. Le code des collectivités locales et le code électoral votés par l'Assemblée Nationale en mars 2017 ont été promulgués par le Président de la République, les élections locales ont été fixées au 4 février 2018. Le projet d'appui à l'ANCG a démarré en janvier 2017. Fin août 2017, il se déroule conformément au planning initial. L'assistant technique est installé et opérationnel, les membres de l'ANCG ont été dotés des moyens de fonctionnement et un premier Bureau exécutif, tenu le 4 juillet 2017, a permis de prendre les décisions nécessaires à la remise en marche de l'association (adoption du manuel de procédures et de gestion, adoption d'un plan de formation de l'ANCG, mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer, etc.). Les premières formations se sont tenues en juillet 2017. Un programme de sensibilisation des journalistes des radios rurales et nationales aux enjeux de la décentralisation et du développement local a aussi été lancé. Le projet d'appui à l'ANCG est d'une durée de 24 mois (janvier 2017-décembre 2018) et d'un montant de 560 000 € (dont 500 000 € apportés par la Commission européenne et 60 000 € par l'AIMF).



*Discours de SEM. Pierre Moussa, Président de la Commission de la CEMAC, jusqu'au 31/7/2017, lors de la Conférence des Maires de l'Afrique centrale à Brazzaville, le 25 mars 2017.*

## Le renforcement de la structuration des Associations sous-régionales d'Autorités locales

- **L'Association des Maires d'Afrique Centrale (AMAC)** : l'échange entre le Président de la Commission de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) avec une délégation de maires, le 23 décembre 2016 à Yaoundé, et la participation d'une délégation d'élus locaux en marge du Sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC le 17 février 2017 en Guinée Equatoriale, ont permis de relancer l'Association des Maires d'Afrique centrale. A l'occasion du 85<sup>e</sup> Bureau de l'AIMF qui s'est tenu à Brazzaville du 24 au 26 mars 2017, les maires ont élu un Bureau et défini la feuille de route pour l'enregistrement légal du réseau au Cameroun. Le Président de la Commission de la CEMAC et le Premier Ministre du Congo ont reconnu officiellement le réseau comme un interlocuteur clé, notamment dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement de la CEMAC.

Un des ateliers organisés lors de la réunion de Brazzaville « sur la coopération régionale des Autorités

locales d'Afrique centrale et des pays des Grand lacs pour la paix, l'intégration et le développement » a eu pour thème la coopération transfrontalière. Les participants ont échangé avec des commerçantes camerounaises, centrafricaines, gabonaises, congolaises des deux rives du Congo, invitées par l'AIMF, sur le partage de leurs expériences de « briseuses de barrières » dans le cadre de leurs activités. Lors des échanges avec le public, il est vite ressorti que les populations ont une longueur d'avance sur les politiques. Le commerce transfrontalier, notamment dans les villes de Bitam (Gabon) et Kye-Ossi (Cameroun), permet un brassage permanent des populations, qui développent des habitudes pacifiques d'échanges. De quoi alimenter la réflexion au plus haut niveau sur la nécessité de densifier de tels échanges, pour favoriser le développement économique des localités transfrontalières et l'émergence d'un climat de paix en partant de l'échelon sous-régional.

Une étude intitulée « villes, autorités locales, intégration régionale et émergence de l'espace CEMAC : les

enjeux » a été présentée à cette occasion ; souligne à quel point l'urbanisation des villes de la sous-région doit être pensée de manière globale, à l'échelle communautaire, mais avec une pleine implication des maires et responsables municipaux des grandes villes. Au Cameroun, les villes jouent d'ores et déjà un rôle central dans l'économie, le Produit Local Brut de Douala représentant plus de 30 % du Produit National Brut du pays, selon l'Institut National des Statistiques. Avec plus de 3,5 % de croissance urbaine, le rôle des villes dans l'économie sous-régionale et l'aménagement va encore s'accroître. L'étude met également en avant l'apport potentiel et essentiel des AL à plusieurs programmes de la CEMAC : notamment le Schéma d'aménagement du territoire de l'espace CEMAC à l'horizon 2025.

Des études avaient été engagées avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) dès le printemps 2016 en vue d'alimenter les plaidoyers des maires vis-à-vis de la CEMAC. Elles ont permis d'identifier plusieurs bonnes pratiques, notamment la FOTRAC (Foire Transfrontalière annuelle de

la CEMAC) qui rassemble les AL, acteurs de la société civile, autorités déconcentrées du Cameroun et du Gabon, ainsi que les freins au renforcement de l'intégration, notamment juridiques. Cette étude inclut également des propositions en vue d'un plaidoyer auprès des Etats et de la CEMAC.

**- La Plateforme des Autorités locales des Grands Lacs (PALPGL) :**

la Plateforme rassemble les maires du Burundi, de République démocratique du Congo et du Rwanda. Les relations diplomatiques entre les trois Etats restent très difficiles, ce qui n'empêche nullement les maires réunis dans cette association de coopérer au quotidien pour résoudre les problèmes frontaliers et renforcer l'intégration économique de la zone qui est, malgré les difficultés, en marche. Ils se sont mis d'accord sur la localisation du siège de la structure à Rusizi (Rwanda), et sur l'installation d'un bureau et sur l'enregistrement des statuts dans ce même pays. Un plan d'action et des actions conjointes ont été mises en œuvre, axés sur la reconnaissance du rôle des Autorités locales et sur le vivre ensemble. Ainsi, du chemin a été parcouru depuis la 5<sup>e</sup> rencontre de Goma en octobre 2016. La Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands-Lacs dispose désormais d'un secrétariat exécutif physique et continue de travailler à sa reconnaissance politique et légale par les autorités nationales et les instances de la CEPGL (Communauté économique des Pays des Grands Lacs). Le barème des cotisations a été défini et adopté, ainsi que la stratégie de communication et de plaidoyer, et une note a été adressée au Secrétariat de la CEPGL définissant les points de convergence entre les actions des deux organisations. Au niveau des activités, l'équipe permanente a été missionnée pour rechercher des informations et établir un état des lieux dans chaque ville, afin de collecter des données pour

le plaidoyer. Elle doit également identifier les initiatives menées en faveur du développement local, de l'intégration des femmes et des jeunes, de la paix, afin de valoriser l'ensemble de ces actions dans le cadre d'une « caravane des Grands Lacs ».

**- L'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI) :**

l'Association a été relancée par l'Assemblée générale extraordinaire d'Antananarivo les 5 et 6 décembre 2016 : statuts adoptés, mise à disposition de locaux par la mairie de Saint-Denis, élection d'un nouveau Bureau et adoption d'un plan d'action. Un secrétariat exécutif est en cours d'installation à la Réunion, les cotisations affluent. En parallèle, l'AVCOI et la COI (Commission de l'Océan Indien) poursuivent leurs échanges en vue d'une contribution accrue des Autorités locales à l'intégration régionale

**- L'Union du Maghreb Arabe (UMA) :**

près de 150 participants venus d'Algérie, de Libye, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie ont participé à la rencontre internationale « Partenariat Public Privé : Pour des villes maghrébines globales et solidaires », organisée à Tunis les 25 et 26 septembre. La Conférence des villes maghrébines s'est ouverte par une allocution de M. Taïeb Baccouche, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, qui a déclaré : « La dynamique des collectivités territoriales joue un rôle fondamental pour contribuer à l'édifice de l'Union du Maghreb Arabe. Je soutiens le réseau des municipalités du Grand Maghreb et l'action du Réseau des femmes leaders du Maghreb Arabe ». Se sont également exprimés M. Saïfallah Lasram, Maire de Tunis, M. Riadh Mouakher, Ministre tunisien des Affaires Locales et de l'Environnement, et Mme Cyrine Ben Mlouka, Présidente du Réseau des Femmes Leaders Maghrébines et Lauréate du Prix AIMF 2017 de

la #FemmeFrancophone. Cette rencontre a permis de nourrir le dialogue entre autorités locales et nationales, organisations sous-régionales, femmes leaders, représentants du secteur privé, partenaires techniques et financiers, et de faciliter la recherche de solutions communes pour un développement économique et social partagé des villes du Maghreb.

Un premier atelier a été consacré à l'étude critique et à l'analyse comparative des bases juridiques du partenariat public-privé (PPP) dans les cinq pays du Maghreb. Il a permis aux différents intervenants de donner chacun leur avis et de lier leur expérience des PPP. Les représentants de la société civile ont mis en avant les conditions nécessaires pour que les PPP soient gagnant-gagnant.

L'événement a favorisé les rencontres bilatérales et multilatérales entre les maires, les chefs d'entreprises et les représentants de la société civile pour leur permettre de proposer des projets aux collectivités locales dans trois domaines : culturel, environnemental et patrimonial. Les possibilités d'innovation sont apparues nombreuses et variées, notamment à travers l'utilisation des nouvelles technologies. Elles nécessitent cependant un changement dans les mentalités pour que les progrès soient plus rapides et plus pérennes.

Afin de renforcer le plaidoyer des maires à l'échelle sous-régionale, un réseau de maires de la Mauritanie à la Libye, pour renforcer davantage les liens entre les villes, mieux surmonter ensemble les nombreux défis, trouver les bonnes solutions et offrir aux citoyens des villes accueillantes et prospères, devrait être créé, conformément aux recommandations validées à l'issue de la rencontre. En marge de celle-ci, l'AIMF a également appuyé l'organisation d'une exposition vivante de vêtements traditionnels maghrébins revisités, en partenariat avec le Réseau des femmes leaders maghrébines, avec la municipalité de Tunis et l'association des amis de l'Avenue Habib Bourguiba.



Agent communal de la Mairie de Guider (Région du Nord Cameroun)

## » Les projets concrets

**D**es synergies sont mises en place entre les projets concrets financés par l'AIMF et les activités de plaidoyer réalisées dans le cadre du Partenariat stratégique, à l'image des projets de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière des villes de Douala, N'Djamena, Pointe Noire, Bangui, Libreville, Yaoundé, ainsi que des projets d'amélioration de la délivrance des services essentiels financés dans le cadre du Fonds de Coopération de l'AIMF. En 2017, le tiers des projets votés (7 sur 22) restent concentrés sur l'investissement dans le domaine des services essentiels : eau potable, assainissement, déchets, santé, en lien avec le travail de plaidoyer conduit dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Union européenne. Lors des bureaux de Brazzaville, le 25 mars, et de Montréal, le 22 juin, l'AIMF a attribué pour 2 386 500 € de subventions. En 2017, 16 projets se sont achevés, pour un investissement total de près de 5 millions d'euros, répartis entre l'Union européenne, l'AIMF et leurs partenaires.

## » Dossier

### La révolution SIM\_ba en marche

L'AIMF remet les codes sources de SIM\_ba aux autorités camerounaises : l'aboutissement d'un programme de près de dix ans

**L**a cérémonie de transfert des codes sources du progiciel SIM\_ba, développé par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) a été organisée le 9 juin 2017 à l'hôtel de ville de Yaoundé. René Emmanuel Sadi, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), s'est vu remettre le support contenant les codes de cet outil de gestion budgétaire et comptable des communes et communautés urbaines. Les maires de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), qui seront les principaux usagers et bénéficiaires du progiciel, assistaient à l'événement.

M. Sadi a salué le geste de l'AIMF : « Cette cérémonie est l'aboutissement d'un processus de deux décennies d'études et d'investissement ». Le Secrétaire permanent de l'AIMF, Pierre Baillet, a quant à lui rappelé que l'AIMF œuvre au quotidien pour un meilleur

accompagnement de ses membres, le renforcement de leur capacité de gestion et d'autofinancement ; une action qui doit aboutir, à terme, à leur autonomisation. Au Cameroun, même si tous les éventuels bénéficiaires de SIM\_ba ne sont pas membres de l'AIMF, ils le sont indirectement par le biais de leur faîtière, les CVUC, elle-même partenaire de l'association, notamment dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-Union européenne (2015-2020), dont un des objectifs est d'appuyer les associations nationales de villes.

SIM\_ba est installé dans les communautés urbaines de Yaoundé et de Douala depuis 2002. En 2012, à la faveur d'une série d'ateliers visant à améliorer la nomenclature des comptes communaux, financés par l'AIMF, SIM\_ba avait été retenu par le ministère des Finances comme répondant aux préoccupations des collectivités dans leur ensemble. Suite à la signature

d'une convention entre l'AIMF et le Programme National de Développement Participatif (PNDP) – un programme gouvernemental d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage communale – SIM\_ba est ensuite installé dans une cinquantaine de communes pilotes, avant d'être étendu aux 329 communes d'intervention du PNDP. A terme, l'ensemble des 360 communes du Cameroun doivent bénéficier de cet outil informatique pensé pour améliorer le nombre de communes déposant effectivement leurs comptes administratifs et de gestion à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Le projet a été désigné comme l'un des cinq projets innovants en matière de transparence budgétaire et fiscale dans le monde par le *Global Initiative for Fiscal Transparency (GIFT)*.



## Les Communes ont adopté SIM\_ba

La rédaction s'est rendue dans 12 des meilleures communes utilisatrices de SIM\_ba afin de mettre en lumière les changements induits par le progiciel dans le quotidien des mairies.

Elles s'appellent Roua, Mokolo, Gueme (région de l'Extrême Nord), Lagdo, Guider, Figuil (région du Nord), Tibati, Belel, Ngaoundal, Garoua-Boulai (région de l'Adamoua), Ngoyla (région de l'Est), et Lokoundje (région du Sud). L'excellence de ces communes, qui ont été identifiées parmi les meilleures utilisatrices du logiciel de gestion budgétaire et comptable SIM\_ba,

repose sur trois critères principaux : (1) l'intérêt de la commune à utiliser SIM\_ba, (2) la production à date des états de synthèse attendus par les Trésoreries Générales du pays, (3) la remontée des informations relatives à l'utilisation du progiciel (bugs, difficultés, suggestions d'amélioration du logiciel et de son utilisation...).

Notre reporter a sillonné le pays pour

recueillir les avis des utilisateurs, ainsi que leurs suggestions d'amélioration du logiciel. Certains sont d'ores et déjà des experts et sont missionnés par les Cellules Régionales de Coordination pour former les communes retardataires. C'est le cas dans les communes de Lagdo et Figuil. Quant à Lokoundjé et Mokolo, elles voient souvent défiler dans leurs couloirs les cadres financiers des communes voisines, qui n'avaient pas forcément pris la mesure des possibilités offertes par SIM\_ba lors des sessions de formation et découvrent, l'œil alerte soudain, que certains de leurs collègues capitalisent chaque instant passé devant l'ordinateur.

La révolution SIM\_ba est en marche. Désormais, plus de 80% des communes camerounaises produisent leurs états de synthèse mensuels sur SIM\_ba. D'ici 2019, l'AIMF et le PNDP entendent voir au moins 50% de ces communes déposer dans les délais légaux leurs comptes administratifs et de gestion à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. Avant le début du projet en 2012, moins de 10% des communes le faisaient. En 2014, ce chiffre est passé à 23,52%. En attendant d'être consolidés, les chiffres de 2016 seraient de plus de 40%.



Une capture d'écran du Progiciel SIM\_ba



## Le Guichet performance prime 20 communes

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), partenaire de l'AIMF pour le déploiement de SIM\_ba, a lancé un concours visant à primer les 20 communes les mieux gérées du Cameroun

**L**e Programme National de Développement Participatif (PNDP), partenaire de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dans le déploiement du progiciel de gestion des finances locales, SIM\_ba, vient de lancer un concours visant à primer les communes les mieux gérées du Cameroun.

Outre l'appropriation du projet de modernisation de la chaîne budgétaire et comptable des communes à travers le progiciel SIM\_ba, les communes seront évaluées sur le dépôt régulier des états financiers de la commune aux Institutions habilitées (Trésor, Chambre des comptes de la

Cour Suprême), la mobilisation des recettes fiscales propres, la diffusion du budget communal et du compte administratif auprès des populations, le fonctionnement du Comité Technique Communal de suivi du Budget d'investissement public (BIP), la cohérence entre les investissements financés sur fonds propres de la commune et le Plan communal de développement (PCD), la mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'entretien et de pérennisation des ouvrages, la mise en œuvre des solutions endogènes dans les villages, la contractualisation des cadres communaux recrutés avec l'appui du PNDP et enfin la bonne utilisation du PRO\_AD.

A travers ce guichet qui instaure une compétition au sein des groupes de communes homogènes du point de vue de la catégorisation de leurs comptes administratifs et par région, l'enjeu est d'amplifier la mise en valeur des processus transformationnels de mentalités afin de donner une plus grande impulsion au développement local.

Pour en apprécier les efforts consentis par les communes d'un groupe et déterminer les communes à primer, le Programme a retenu des critères validés par ses Partenaires Techniques et financiers. Il y a à espérer que ce concours va susciter une saine émulation entre les communes

d'un groupe donné. Et l'année 2017 marque la première année d'expérimentation du guichet performance.

Montant de l'enveloppe mise en jeu par catégorie : 50 millions de FCFA pour la commune la mieux notée, pour un total de 20 catégories. Les prix seront remis au cours d'une cérémonie organisée au niveau national en fin d'Exercice.

Pour assurer le bon fonctionnement du guichet performance, un Comité

National de Sélection (CNS) a été mis sur pied et les membres nommés par une décision du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Au niveau des Régions, il a été également mis en place une Equipe Technique Régionale (ETR).

C'est pour lancer officiellement l'opération que Louis Paul Motaze, ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a présidé un atelier

de lancement de ce Guichet le 06 juin 2017 à Yaoundé.

Il s'agit là de l'une des innovations de la troisième et dernière phase du PNDP qui a démarré en avril 2016 et qui s'achèvera en 2020. Son objectif est de renforcer la gestion des finances publiques locales et le processus de développement participatif dans les communes pour une meilleure fourniture des infrastructures sociales et économiques durables.

## Liste des communes primées en 2017

**P**our la première édition du concours du Guichet performance dans le cadre du PNDP, les communes suivantes ont été primées : Ngaoundal et Ngaoui (région de l'Adamaoua), Mfou et Nguibassal (région du Centre), Moloundou et Kentzou (région de l'Est), Maroua 1<sup>er</sup> et Pette (région de l'Extrême Nord), Dibombari et Ngambe (région du Littoral), Njikwa et Kumbo (région du Nord-Ouest), Batié et Fokoué (région de l'Ouest), Pitoa et Barndake (région du Nord), Campo et Ngoulemakong (région du Sud), Eyumodjock et Konya (région du Sud-Ouest).



Les maires des communes primées autour de Marie Madeleine Nga, Coordonnatrice du PNDP (en tailleur Beige), de Christian Yoka, Directeur régional de l'AFD, de Jean Tchoffo, Secrétaire général du MINEPAT et Elisabeth Huybens, Directrice des Opérations de la Banque mondiale au Cameroun



M. Neven Mimica, Commissaire européen, reçoit la carte de ville de N'djamena

## » En Bref

### I. Le ministère des Finances et la Chambre des Comptes formés sur SIM\_ba

**D**es dispositions ont été prises au ministère des Finances pour que ses cadres participent à une session de formation sur SIM\_ba, eux qui ont la responsabilité de contrôler les Receveurs municipaux, eux-mêmes responsables de la comptabilité

communale. Des ateliers de formation ont été organisés, en décembre 2016 et en mars 2017, à destination des magistrats et personnels du ministère des Finances impliqués dans le contrôle des comptes des collectivités territoriales, placé sous le patronage

du président de la Chambre des comptes de la Cour Suprême. Il s'agit pour l'Etat d'améliorer singulièrement les chiffres, jusqu'ici très bas, de dépôt des comptes communaux à la Chambre dans les délais réglementaires.

### II. Tchad : L'opération adressage mise en oeuvre à Ndjamen

**L**e projet d'adressage avait été lancé le 5 septembre 2016 en présence du maire de la ville, Ali Haroun, du Secrétaire Permanent de l'AIMF, Pierre Baillet, et du chef de la délégation de l'Union Européenne au Tchad, Arnaud Borchard. La plaque du boulevard N'garta Tombalbaye avait été dévoilée. Sept mois plus tard, l'opération d'adressage de la ville capitale, qui a bénéficié d'un financement de l'AIMF, de l'Union européenne, est un succès. Le coût total de l'opération, qui s'est étalé de 2013 à 2016, s'élève à 700 000 euros, financé à 50% par les fonds de la Commission européenne, le reste ayant été pris en charge par l'AIMF.

L'adressage permet de situer sur le terrain une parcelle ou une habitation à partir des traditionnelles plaques mentionnant les noms des rues et les numéros de portes. Il s'agit d'une avancée majeure en matière

de fiscalité locale : l'adressage est indispensable pour localiser et recenser les personnes ou entreprises soumises à l'impôt et mieux définir l'assiette fiscale. Réalisé en lien avec les services fiscaux de l'Etat, il permet d'actualiser leurs fichiers. Objectif final : une liste des activités taxables complète et reliée à la fiscalité locale, et un système de gestion des finances locales entièrement modernisé et sécurisé dans chaque ville.

L'adressage bénéficie également de manière directe aux populations, qui disposent d'adresses pour se repérer plus aisément en ville, accèdent plus facilement aux services urbains, comme l'eau et l'électricité, peuvent recevoir des courriers à domicile, bénéficier des services d'ambulanciers et orienter rapidement les sapeurs-pompiers en cas de sinistre. La Commune est ainsi en mesure de fournir des services plus performants,

notamment en ce qui concerne le service de l'état civil. Les entreprises, elles, pourront s'en servir afin d'améliorer leurs rendements.

Au total, 157 727 portes ont été numérotées ou dénommées. Les constructions, les services urbains et les activités économiques sont désormais localisés et disposent d'un nom/n° de rue et n° de porte. 5 542 plaques de rues et 1 400 poteaux de fixation ont également été posés depuis la cérémonie de pose de la première plaque. Les fichiers des rues et des activités taxables, avec leur localisation et le type d'activité économique ont été constitués, et sont exploités par les services de la mairie, qui ont aussi édités les premiers plans guides et plans dépliant à destination des habitants.





Des agriculteurs de Kivu et Rubavu

## RDC et Rwanda : Appui aux agriculteurs périurbains du Nord Kivu et de Rubavu

Le District de Rubavu compte 404 758 habitants en 2012. Selon la loi, il doit contribuer au développement de l'agriculture, notamment en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans la région.

Les résultats de l'opération seront présentés à l'Association Nationale des Communes du Tchad, pour encourager toutes les localités du pays à se doter d'un adressage performant.

Le District de Rubavu est frontalier de la Province du Nord Kivu, en République démocratique du Congo. Il existe une interdépendance très forte entre les populations des deux côtés de la frontière concernant l'alimentation de base. Un flux estimé à 40 000 commerçants, et surtout commerçantes, passe la frontière tous les jours pour acheminer les denrées agricoles sur les marchés. L'agriculture représente plus 30 % de l'économie locale et fait vivre près de 250 000 personnes. Ce secteur souffre des changements climatiques, et d'un manque de capacités des agriculteurs à faire face à ces évolutions. De plus, la forte croissance démographique que connaissent le Rwanda et la République démocratique du Congo renforcent les besoins en alimentation des populations, d'une manière durable et respectueuse de la nature.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet « Champs Ecole Paysans ».

Depuis son lancement en août 2016, 222 champs écoles ont été installés : 111 champs de haricots, 40 champs de maïs et 71 champs de pomme de terre. Le programme concerne 3 900 agriculteurs, dont 200 du Nord Kivu, soit environ 20 000 consommateurs touchés en bout de chaîne. L'objectif est de faciliter l'adoption et la diffusion des innovations à travers le monde rural de Rubavu en formant les agriculteurs sur des parcelles témoins pendant plusieurs saisons. L'originalité et la simplicité des procédés utilisés permettent non seulement une meilleure appropriation des innovations, mais aussi une participation active des paysans à la production du savoir agronomique et donc, une valorisation de la fonction paysanne.

Le projet « Champs Ecole Paysans dans le District de Rubavu » a beaucoup d'autres retombées positives : il promeut une intensification agricole durable afin d'augmenter la productivité, d'améliorer les revenus, l'environnement, la santé des producteurs, et de protéger les consommateurs contre l'utilisation abusive des pesticides ; il accroît et améliore de manière durable la fourniture de biens et services issues



de agriculture ; il réduit la pauvreté rurale ; il accroît la résilience des moyens d'existence contre les menaces et les crises ; il incite au partage des méthodes utilisées avec les pays voisins comme la RDC ; il sensibilise les populations et les enfants sur les bonnes pratiques agricoles et de consommation à travers l'édification d'une maison de démonstration qui s'inscrit dans le plan de développement local et sert également de lieu de réunion et de garderie.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 250 000 €, financé à hauteur de 25 % par Rubavu et les agriculteurs, et à 75 % par l'AIMF, la Wallonie et la ville de Bruxelles.



Alain le Cavorzin

Une vue des femmes présentes au Colloque sur la Contribution de la coopération transfrontalière entre Autorités locales à la consolidation de l'intégration sous-régionale (Brazzaville, Congo, 25 mars 2017)

## **EQUIPE DE REDACTION**

### **Directeur de publication**

**M. Pierre Baillet**

Secrétaire Permanent de l'AIMF

### **Rédaction**

Kamdem Souop et Secrétariat permanent de  
l'AIMF

(dont Laurent Jaboeuf, Julie Guillaume, Arianna  
Ardesi, Jean-Marie Renno, Bastien Koch)

### **Correspondants :**

Adama Zerbo (Burkina Faso), Jean Claude  
Kryos (Cameroun), Mme Massandjé Bamba,  
Bazoumana Barro (Côte d'Ivoire) Mme Seynabou  
Diouf (Sénégal), Rassin Vannier (Océan Indien),  
Alain Le Cavorzin,  
Jean Marie Vianney Gatogato, Georges  
Bubundwa, Georges Michel Magambo (Pays des  
Grands Lacs)

### **Maquette et montage :**

Lordric Kako

**« La présente publication a été élaborée avec l'appui financier de l'Union européenne.  
Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'AIMF et ne peut aucunement être considéré  
comme reflétant le point de vue de l'Union européenne. »**